

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
CULTUREL DE L'UEMOA
(PRDC-UEMOA)**

Code :

Acte juridique : Décision n°05/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014

Durée : 2016-2020



Juillet 2015

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
SECTION 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	6
1.1 Contexte et justification	6
1.1.1 Contexte d'élaboration du programme	6
1.1.2 Cadre d'orientation	7
1.1.3 Problématique	7
1.2 Localisation géographique.....	8
1.3 Durée de mise en œuvre.....	8
1.4 Objectif global du programme	8
1.5 Axes d'intervention	8
1.6 Parties prenantes	9
1.6.1 Bénéficiaires.....	9
1.6.2 Partenaires techniques et financiers	9
1.6.3 Autres parties prenantes.....	9
1.7 Financement	10
1.8 Structure responsable de la mise en œuvre	10
SECTION 2 : FAISABILITE	11
2.1 Moyens de mise en œuvre	11
2.1.1 Ressources financières et humaines	11
2.1.2 Aspects techniques	12
2.2 Maturité	13
2.3 Synergies avec d'autres interventions	13
SECTION 3 : RÉSULTATS ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	16
3.1 Résultats attendus.....	16
3.2 Alignement	16
3.3 Plan de mise en œuvre	16
3.3.1 Plan d'action.....	16
3.3.2 Stratégie d'intervention	16
3.3.3 Mécanisme de gouvernance.....	17
3.4 Durabilité.....	19
3.5 Risques	19
3.5.1 Profil des risques	19
3.5.2 Stratégie de gestion des risques.....	19
SECTION 4 : CADRE LOGIQUE	21
ANNEXE 1 : BUDGET GLOBAL ET PLAN DE FINANCEMENT	22
ANNEXE 2 : CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE	23
ANNEXE 3 : PLAN D'ACTION	25
ANNEXE 4 : FICHES SIGNALÉTIQUES DES INDICATEURS.....	38
ANNEXE 5 : MODÈLE CAUSAL	41

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BM	Groupe de la Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières
DATC	Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports
DCOOP	Direction de la coopération
DDET	Département du développement de l'entreprise, de l'énergie, des télécommunications et du tourisme
DDH	Département du développement humain
DMRC	Département du marché régional, du commerce, de la concurrence et de la coopération de la commission de l'UEMOA
DSAME	Département chargé de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, des mines et de l'environnement
FED	Fond européen de développement
FESPACO	Festival pan africain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FITHEB	Festival de théâtre du Bénin
PIRC	Programme intégré de renforcement de capacité
PPDTT	Programme Prioritaire de Développement Territorial et Transfrontalier
PRDC	Programme Régional de Développement Culturel
PTF	Partenaires financiers et techniques
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le secteur culturel de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) constitue un gisement de croissance encore sous exploité. Le secteur mobilise en effet une grande partie de la population régionale, particulièrement les jeunes et les femmes qui représentent plus de 50% de la population active. Paradoxalement, il contribue faiblement à la croissance de la zone en raison de la prédominance de l'informel. De même, il offre peu de filières de formation pour ses acteurs. Ceux-ci font face à une carence aiguë d'appuis financiers du fait de l'inexistence de dispositifs de financements spécifiques au secteur. Les États eux-mêmes éprouvent d'énormes difficultés à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en place d'un environnement favorable à l'expression culturelle, à assurer la protection des œuvres et des professionnels, à encourager la création et à faciliter la libre circulation des biens et services culturels.

L'adoption de la Politique commune de développement culturel par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union à travers l'Acte additionnel n°06/2013/CCEG/UEMOA, le 24 octobre 2013, est l'expression d'une volonté de forger une prise de conscience et un engagement en faveur d'actions concrètes de développement culturel durable. Cette nouvelle politique sectorielle est en adéquation avec le Plan Stratégique 2011 – 2020 de l'UEMOA. Elle cherche à diversifier l'économie sous régionale et assurer le rayonnement de l'Union à travers la création des conditions optimales de développement culturel dans une perspective de développement durable et de consolidation de la dynamique communautaire.

Le Programme Régional de Développement Culturel de l'UEMOA (PRDC-UEMOA) adopté le 25 septembre 2014 par le Conseil des Ministres est un instrument de mise en œuvre de cette politique. En cohérence, synergie et complémentarité avec le contexte global, régional et inter-régional, le PRDC-UEMOA s'assigne comme objectif global de contribuer à valoriser la culture comme source de création de richesses et de rayonnement de l'UEMOA. Spécifiquement, le PDC-UEMOA ambitionne de :

- développer un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels;
- améliorer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire.

La mise en œuvre du PRDC-UEMOA exige un investissement d'environ seize milliards six cent soixante millions de Francs CFA (16 660 000 000 F CFA) et implique l'intervention de plusieurs partenaires. Le programme met aussi en collaboration différents départements ministériels des États membres, des collectivités locales, des institutions publiques et privées, des organisations professionnelles nationales et internationales.

Il vise à produire les changements (résultats) suivants :

- le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif ;
- les biens et services culturels de l'espace communautaire sont labellisés par l'UEMOA et promus dans la sous-région et au niveau international.

À cet effet, les mécanismes de pilotage du programme comprennent :

- un dispositif d'évaluation, d'examen périodique et de suivi de la performance;
- un comité de pilotage regroupant tous les principaux partenaires ;

- un mécanisme d'évaluation à mi-parcours et de revue à fin de parcours;
- un dispositif d'audit conforme aux dispositions réglementaires de la Commission et des partenaires financiers et techniques.

En somme, l'élaboration du présent programme a pris appui sur les outils et principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR). Il répond en outre au cadre programmatique de la Commission dans lequel les politiques sont déclinées en programmes et ceux-ci en projets. De ce fait, le document de programme dresse le cadre dans lequel devront s'inscrire les projets qui le composent, dans le prolongement de ses axes d'intervention.

Il est composé de quatre sections, dont :

- Section 1 : Informations générales;
- Section 2 : Faisabilité;
- Section 3 : Résultats et plan de mise en œuvre;
- Section 4 : Cadre logique.

À ces quatre sections s'ajoutent cinq annexes comprenant :

- Annexe 1 : Budget et Plan de financement;
- Annexe 2 : Cadre de mesure de la performance;
- Annexe 3 : Plan d'action;
- Annexe 4 : Fiches signalétiques des indicateurs;
- Annexe 4 : Modèle causal.

SECTION 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Contexte et justification

1.1.1 Contexte d'élaboration du programme

L'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) constitue une zone très riche sur le plan culturel. Les relations complexes tissées entre les peuples de la région y ont favorisé le développement de foyers culturels plus ou moins homogènes. Le rayonnement de puissants États précoloniaux a aussi fait de cet espace le creuset d'un patrimoine culturel diversifié.

Au lendemain de leur accession à la souveraineté internationale, les États africains se sont tous servis de la culture comme arme politique et idéologique pour célébrer la dignité, la liberté et l'autonomie retrouvées mais aussi pour assurer leur rayonnement et leur affirmation dans le concert des nations. Ces expériences ont montré que la culture peut tout autant servir comme source d'inspiration aux politiques de développement, que comme justificatifs pour entretenir des crises et tensions politiques.

L'institutionnalisation réelle de la culture dans les années 70, puis le tournant de la décennie 1990-2000 marqué par la mondialisation et l'émergence d'acteurs culturels non-étatiques, ont consacré la culture comme un vecteur essentiel du développement durable. Au cours de ces dernières décennies en effet, la culture a été reconnue comme un véritable secteur d'activités qui apporte une contribution substantielle aux économies à travers la création d'emplois et de richesses. Elle représente aujourd'hui l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale avec une contribution de 7% au PNB mondial et de 2 à 3% à celui des pays en développement. Dans l'espace UEMOA, le secteur culturel a généré 76 milliards de FCFA pour 2,38% du PIB au Mali en 2009, 3,4% au Burkina Faso, 4,56% au Sénégal. Elle est aussi un tremplin pour l'éducation et la formation des citoyens de l'Union (Cf. L'UEMOA en 2020. Rapport du Panel de Haut Niveau, p. 54). Elle demeure par ailleurs le moyen par lequel l'espace UEMOA offre ce qu'il a de singulier au reste du monde. On a ainsi observé un foisonnement d'initiatives et d'activités culturelles et créatives au cours de ces dernières années.

Cependant, les États et les acteurs ont de la peine à rendre visible le fruit de leurs efforts. Ce marché culturel émergent reste donc diffus. Il est caractérisé par l'informel et la rareté de ressources humaines de qualité. Malgré les emplois artistiques et culturels qu'il est susceptible de générer, il n'existe pas beaucoup de filières de formation de base ni de formation continue. En outre, les acteurs culturels ne bénéficient pas d'appuis financiers conséquents du fait de l'inexistence de dispositifs de financements spécifiques au secteur.

De plus, les États éprouvent d'énormes difficultés à mettre en place un environnement favorable à l'expression culturelle, à assurer la protection des œuvres et des professionnels, à encourager la création et à faciliter la libre circulation des biens et services culturels. Une des causes

essentielles de cette situation est la difficulté qu'elle éprouve à mobiliser les ressources nécessaires.

Compte tenu de la montée des menaces sécuritaires, le chômage des jeunes et des femmes, et les défis de développement territorial décentralisé, la valorisation du patrimoine culturel est susceptible de rendre les politiques d'intégration économique plus inclusives et plus durables.

1.1.2 Cadre d'orientation

Dans ce contexte, l'UEMOA veut accélérer et consolider l'intégration sous régionale en se basant sur les nombreuses recommandations en faveur de la prise en compte de la culture dans le développement. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès aux marchés pour les biens et les services culturels du Sud, d'améliorer la gouvernance du secteur, de renforcer le partenariat, la mobilité, les échanges et le dialogue culturel. Certes, son Traité constitutif ne mentionne pas la culture mais au fil des ans, s'est affirmée la nécessité de la soutenir pour renforcer chez les citoyens un sentiment d'appartenance à l'Union et de donner des impulsions importantes au développement économique, social et politique de toute la sous-région. Il s'agit de faire du secteur culturel un moteur de changement socio-politique et de consolidation de la gouvernance démocratique.

1.1.3 Problématique

L'adoption du Programme Régional de Développement Culturel de l'UEMOA (PDC-UEMOA), en cohérence, en synergie et en complémentarité avec le contexte global, régional et inter-régional, s'inscrit dans cette nouvelle approche de construction de l'intégration régionale.

Ainsi, pour répondre aux nombreux défis auxquels elle fait face, la Commission investit depuis quelques années, des ressources pour définir un cadre d'intervention de l'Union dans le domaine de la culture. Dès 2004, des actions ont été engagées pour élaborer un Programme d'actions communes pour la production, la circulation et la conservation de l'image au sein de l'UEMOA. Parallèlement, la Commission s'illustre dans la sous-région à travers l'appui aux acteurs culturels, notamment dans le cadre des manifestations culturelles d'envergure comme le Festival Pan Africain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), la Biennale de l'art contemporain de Dakar (DAK'Art), le Festival international de Théâtre du Bénin (FITHEB), le festival international de la mode africaine (FIMA), etc. Mais l'ensemble de ces interventions avait un caractère ponctuel et l'évaluation de leur impact reste difficile. Il est donc nécessaire d'organiser toutes ces actions dans un cadre cohérent permettant de mieux mesurer leur impact et de mieux définir les réponses.

Le développement du secteur de la culture nécessite un effort d'organiser les acteurs de manière à ce qu'ils puissent tirer profit de son potentiel. On estime, que le secteur mobilise une grande partie de la population, particulièrement les jeunes et les femmes qui représentent plus de 50% de la population active. De ce fait, une organisation efficace des acteurs est susceptible de rehausser significativement la contribution du secteur à la croissance.

Ce Programme est en outre une opportunité pour traiter à l'échelle sous régionale des questions auxquelles il est difficile de répondre de façon isolée. Il s'agit notamment des questions relatives au statut juridique des artistes et opérateurs culturels, à la circulation des acteurs, biens et services culturels, au financement des programmes culturels, à la lutte contre le piratage des œuvres de l'esprit et à la gestion de l'information.

Par ailleurs, le programme de développement de la culture vient appuyer les actions en faveur de l'équité genre. Il est de notoriété en Afrique de l'Ouest que les femmes jouent un rôle de premier plan dans la préservation et la transmission du patrimoine culturel. De plus, elles sont très actives aussi bien dans les arts de la scène que dans les arts vestimentaires. Les actions de développement de la culture, menée dans une perspective de genre, peuvent donc contribuer à améliorer les conditions de vie des femmes.

La mise en œuvre du programme est aussi nécessaire pour la consolidation des actions de préservation de la nature. La gestion endogène des ressources environnementales (forêts, cours d'eau, ressources animales) relève de codes culturels qu'il faut appréhender et réinvestir dans les approches de conservation et de valorisation de celles-ci.

Une synthèse des problèmes du secteur de la culture, leurs causes ainsi que les solutions proposées par le PDC est présenté dans l'Annexe 5 intitulée Modèle causal.

1.2 Localisation géographique

Le PDC-UEMOA est mis en œuvre dans l'ensemble des huit (08) États membres de l'UEMOA.

1.3 Durée de mise en œuvre

Il est mis en œuvre sur une période de cinq ans allant de 2016 – 2020.

1.4 Objectif global du programme

L'objectif global du programme est de contribuer à valoriser la culture comme source de création de richesses et de rayonnement de l'UEMOA.

Plus spécifiquement, le programme vise à :

- développer un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels ;
- améliorer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire.

1.5 Axes d'intervention

Le PCD est structuré autour de deux axes d'interventions, notamment :

- un Axe 1 consacré au *Développement du marché des biens et services culturels* : cet axe représente 71% du coût global du programme.
- un Axe 2 visant l'*Amélioration de la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA* : il équivaut à 29% du coût global du programme.

Les actions composant ces axes d'intervention sont présentées dans le Plan d'action à l'Annexe 3 du présent document.

1.6 Parties prenantes

1.6.1 Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du programme sont les acteurs culturels, les structures en charge de la culture dans les Etats membres, ainsi que celles de la Commission.

Ses bénéficiaires indirects sont les populations de l'Union.

1.6.2 Partenaires techniques et financiers

L'UNESCO apporte une expertise technique au programme pour la recherche de financement, le développement de partenariat ainsi que la gestion de la formation. La cellule de gestion du programme collabore déjà avec l'organisation sur les statistiques culturelles.

La BOAD et la BRVM appuieront l'identification et la mobilisation des ressources, notamment dans le cadre des apports privés et les PPP. Un début de coopération est engagé à travers la participation conjointe au symposium *Investir dans la culture au sein de l'UEMOA* et l'atelier sur la création d'un fond de promotion des entreprises et industries culturelles et créatives;

L'OIF apporte aussi un appui technique et financier au programme; l'organisation a apporté dans le passé un appui à l'organisation du Symposium mentionné plus haut. Elle collabore en outre avec la Commission pour la réalisation du projet *Capital numérique* sur financement de ACP Cultures +.

Africalia et la Coopération française ont apporté leur appui au programme dans le cadre de l'organisation du même Symposium. Leur appui technique et financier sera sollicité pour la mise en œuvre du programme. Les concertations sont menées depuis le Symposium dans ce sens.

Enfin, les entreprises privées seront ciblées pour la mobilisation de financements innovants, sous forme de mécénats, PPP et autres apports philanthropiques.

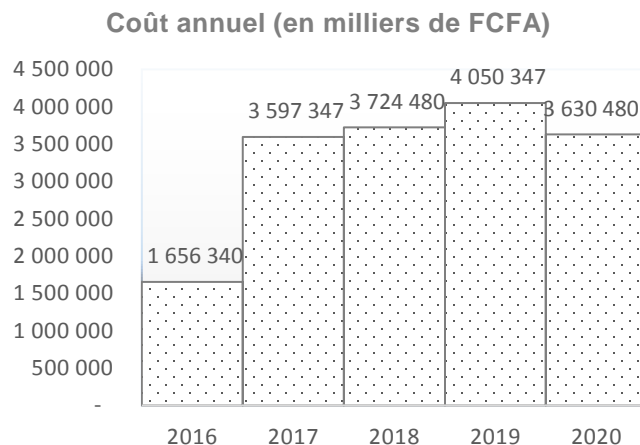
1.6.3 Autres parties prenantes

Les organisations professionnelles de la société civile impliquées dans la promotion culturelle au niveau local vont être mobilisées dans la mise en œuvre du programme. Elles vont servir de relais aux actions du programme.

Les communautés et collectivités territoriales sont en outre des parties prenantes clefs du programme. Dans le cadre de la coopération décentralisée, ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la gestion, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels. Elles sont associées dans le cadre du présent programme à la gestion des expressions culturelles ainsi que dans la promotion des échanges culturels (jumelages, partenariats).

1.7 Financement

Le coût global du PRCD est estimé à seize milliards six cent cinquante-huit neuf cent quatre-vingt-quatorze mille de Francs CFA (16 658 994 000 F CFA).



La contribution de la Commission s'élève à onze milliards cent soixante et un mille cinq cent vingt-six (11 161 526 000) soit 67% du coût total. 30% du coût du programme seront mobilisés auprès des PTF et 3% auprès des États. Au nombre de ces partenaires, on peut citer:

- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- la Coopération française ;
- l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Africalia (Coopération belge);
- la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM).

Les ressources seront mobilisées en sollicitant des subventions et aides directes auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, mais aussi à travers le développement d'instruments de financements innovants tels que les PPP et le mécénat. Pour ce faire, le programme prévoit mener des plaidoyers auprès des PTF et organiser une table ronde des bailleurs de fonds. Une étude sur le financement innovant est prévue et devra permettre de définir une stratégie idoine de mobilisation des ressources, avec l'appui de la DCOOP.

Le Plan de financement du programme est présenté dans l'Annexe 1 du présent document.

1.8 Structure responsable de la mise en œuvre

La Direction du Patrimoine Culturel et des Arts (DPCA) du Département du Développement Humain (DDH) de la Commission de l'UEMOA est la structure responsable de la mise en œuvre du PDC.

SECTION 2 : FAISABILITE

2.1 Moyens de mise en œuvre

2.1.1 Ressources financières et humaines

- **Ressources financières**

La contribution de la Commission au programme sur fond propre pour les cinq années (2016 - 2020) est de onze milliards cent soixante et un mille cinq cent vingt- six (11 161 526 000). Elle a déjà contribué au financement du programme à hauteur de 300 millions, à partir du budget des organes et du FAIR au titre de l'exercice 2015.

Les prospections se poursuivent à l'endroit des partenaires pour la mobilisation de ressources supplémentaires. Ces prospections seront intensifiées au cours de la première année de mise en œuvre du programme.

Tableau 1 : Besoins en ressources financières

Disponibilité du financement	Montant du financement (en F CFA)
Financements disponibles (Conventions)	-
Les financements accordés (engagements fermes)	300 000 000 (pour le compte de l'année 2015)-
À solliciter sur les ressources prévues sur le budget de l'Union	11 161 526 000
À rechercher	5 497 468 000
Total ressources financières (2016 – 2020)	16 658 994 000

Le Budget ainsi que le Plan de financement du programme sont présentés en Annexe 1 du présent document.

- **Ressources humaines**

La mise en œuvre du programme requiert le recrutement de quatre personnes sur une longue durée, et d'au moins sept (7) consultants pour de courtes durées. Pour les recrutements de longue durée, il s'agit de doter le programme des expertises suivantes :

- un (1) coordinateur ou gestionnaire du programme ;
- un (1) analyste des questions de financement et de mobilisation de ressources ;
- un (1) professionnel de la conception et développement de systèmes de gestion de base de données ;
- un (1) professionnel en charge des questions de formation et de renforcement des capacités dans le secteur culturel.

Quant aux consultants, ils seront recrutés sur la base des besoins des études à mener.

Ces besoins sont en partie comblés à l'interne, notamment au sein du Département du Développement Humain (DDH), par trois professionnels qui travaillent quotidiennement sur le programme et les projets relatifs au secteur culturel. Toutefois, il faudra envisager un plan de renforcement des capacités en coordination et gestion de projets et notamment sur le financement et la recherche de partenariats.

Il sera également utile de mobiliser une compétence supplémentaire en systèmes de gestion de base de données.

Les besoins en ressources humaines du programme sont résumés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 2 : Besoins en ressources humaines

	Durée de mobilisation	
	Courte (maximum de 6 mois)	Longue
Disponible (interne)	-	3
À rechercher (externe)	7	1
Total ressources humaines		4

2.1.2 Aspects techniques

- **Aspects techniques**

La mise en œuvre du PRDC requiert l'acquisition de logiciels appropriés pour la gestion efficace de la base de données. Les conditions juridiques d'utilisation de ces technologies seront définies en fonction du type de logiciel retenu.

Par ailleurs, le programme requiert la négociation de partenariats avec les PTF et les opérateurs culturels; lesquels seront formalisés à travers des conventions spécifiques.

- **Aspects socioéconomiques**

Le PRDC changera le paysage culturel de l'espace et par ricochet aura un impact sur le rayonnement de l'Union, le développement d'entreprises culturelles viables et l'épanouissement des acteurs de terrain. Il va en outre avoir un impact sur la gestion des ressources culturelles au niveau des États.

Ses effets /impacts sont susceptibles d'affecter les conditions des jeunes et des femmes. Pour optimiser ses retombées sociopolitiques, une attention particulière sera portée à ces populations. La dimension genre sera prise en compte dans la gestion de tous les projets selon des critères qui tiennent compte des orientations de la Commission en la matière.

À travers ses codes, valeurs et normes, la culture configure le rapport de l'être à son environnement. À cet effet, la mise en œuvre du programme de développement de la culture veillera à mettre en valeur les meilleures approches de gestion rationnelle des ressources naturelles relevant des codes endogènes ancrés dans les traditions. En intégrant la dimension genre et développement durable dans les études qui seront menées, le PRDC entend contribuer au dialogue et à la connaissance des meilleures pratiques dans ce domaine.

2.2 Maturité

Le PRDC a été élaboré sur la base d'un état des lieux du secteur, et à travers une large concertation des différentes parties prenantes, dans une démarche participative menée depuis 2011. Ceci a permis de cerner les préoccupations des acteurs et opérateurs culturels, des administrations et des populations à la base. Le programme répond ainsi à une demande réelle exprimée par les acteurs au cours des différentes consultations.

Le niveau d'avancement des concertations garantit une participation active des parties prenantes. En effet, les étapes de validation des documents de base ont impliqué les administrations culturelles nationales et des acteurs de terrain à travers des séminaires nationaux sur la Politique commune et le PRDC-UEMOA dans les huit (08) Etats membres.

Le symposium "Investir dans la culture au sein de l'UEMOA" organisé en décembre 2013, a été également un moment important pour partager avec les partenaires techniques et financiers les objectifs assignés au PRDC.

Les perspectives de mobilisation des ressources financières se sont alors révélées encourageantes compte tenu de l'intérêt et de la disponibilité des partenaires techniques et financiers et de l'implication effective des États membres et des acteurs de terrain. A cela s'ajoute le soutien acquis des hautes autorités de l'Union.

Ces différents éléments permettent de conclure que le programme a atteint un niveau de maturité suffisant pour sa réussite.

2.3 Synergies avec d'autres interventions

Le PRDC-UEMOA est en synergie avec le Programme de mise en place des instruments d'édification du marché commun (PMIEM) et le Programme de régulation du marché des biens et services (PRMB) du DMRC en ce qui concerne le *Projet 1 Facilitation de la circulation des artistes, biens et services culturels et lutte contre le piratage des œuvres littéraires et artistiques*. Un cadre de concertation sera mis en place pour la collaboration entre les programmes.

Le programme est aussi en synergie avec le Programme de Coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la direction de la Coopération (DCOOP). En effet, la mobilisation des ressources constitue une dimension importante et une condition essentielle de réussite du programme. Pour ce faire, la collaboration avec la DCOOP sera renforcée pour que

les actions de mobilisation des ressources soient bien cohérentes avec les initiatives en cours au sein de la Commission.

Le PRCD sera exécuté dans une démarche de collaboration avec le DDET. En effet, le programme est en synergie avec ceux-ci-après du Département :

- le Programme de développement industriel et de promotion du secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre du *Projet 3 relatif à l'Appui au développement des entreprises culturelles*.
- le Programme Régional de Développement du Tourisme dans le cadre de la promotion des biens et services culturels (patrimoines, sites, festivals etc.)
- le Programme communautaire en matière d'artisanat : l'artisanat culturel est un sous-secteur très important de la culture, au plan technique et artistique (création, savoir-faire, traditions...), au plan économique (création d'emplois, activité de complément d'une forte minorité de la population) et au plan social (ressource financière de base, hors subsistance, formation). La collaboration entre les deux programmes porte spécifiquement sur l'action *A.4 Ateliers régionaux de concertation sur la protection et la gestion des savoirs et savoir-faire endogènes*, inscrit au *Projet 1 portant sur la circulation des artistes, services et biens culturels*, ainsi que les actions inscrites au *Projet 3 relatif à l'appui au développement des entreprises culturelles*. Les deux programmes vont collaborer dans l'identification et l'accompagnement des entreprises d'artisanat d'art (art vestimentaire, design etc.).
- le Programme de développement des Télécommunications et TICs : le rôle et l'apport des TICs dans le développement du secteur de la culture sont essentiels. Ainsi, les industries culturelles à travers le monde, ainsi que beaucoup de disciplines artistiques ont connu un essor extraordinaire grâce à l'application de ces nouvelles technologies. La numérisation, la digitalisation ou la documentation virtuelle des éléments du patrimoine ainsi que la création et le développement de portails internet pérennes pour la culture, aideront beaucoup à la diffusion et la promotion des richesses culturelles des Etats membres. La collaboration entre les programmes concerne le *Projet 4 : Mise en place d'un système d'information régional sur la culture*.

Les concertations avec le DDET permettront de préciser la démarche de collaboration autour de ces programmes.

Il y a en outre une synergie entre le PRDC et le Programme Prioritaire de Développement Territorial et Transfrontalier (PPDPT) du DATC. Conformément à la priorité que constitue la politique de décentralisation en cours ou prévue dans les États membres de l'UEMOA, les collectivités territoriales doivent valoriser et gérer leurs ressources culturelles dans une perspective de développement local durable. Les deux programmes vont collaborer dans le cadre du *Projet 3 portant sur l'appui au développement des entreprises culturelles*, et plus spécifiquement sur l'action *A.21 relative à l'Élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de coopération culturelle décentralisée*, ainsi que les actions relatives à l'aménagement culturel des territoires de l'Union.

Enfin, le programme est mis en synergie avec tous les programmes en matière de gestion de l'environnement. La collaboration entre ces programmes porte spécifiquement sur l'action *A.4*

Ateliers régionaux de concertation sur la protection et la gestion des savoirs et savoir-faire endogènes, inscrit au Projet 1 portant sur la circulation des artistes, services et biens culturels, notamment le volet ayant trait à la protection et la valorisation des ressources génétiques.

SECTION 3 : RÉSULTATS ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Résultats attendus

En termes de résultats attendus, la mise en œuvre du programme permettra d'atteindre les situations suivantes :

- R.1 : Le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif ;
- R.2. Les biens et services culturels de l'espace communautaire sont labellisés par l'UEMOA et promus dans la sous-région et au niveau international.

L'articulation de ces résultats avec les objectifs spécifiques auxquels ils se rattachent est présentée dans la Section 4 intitulée Cadre Logique.

3.2 Alignement

Les objectifs spécifiques du PRDC s'alignent sur l'Axe 1 et les résultats intermédiaires suivants du Plan stratégique 2011-2020 de la Commission :

- RI-1.3 : Une circulation des personnes et des biens aisée et rapide et un droit d'établissement effectif;
- RI-1.4 : Des entreprises compétitives, diversifiées et créatrices d'emplois;
- RI- 4.1 : Une stratégie de communication externe faisant valoir les attraits de la zone UEMOA est en place;
- RI- 4.3 : Les actions de la Commission sont mieux connues et appréciées par les parties prenantes et les populations.

3.3 Plan de mise en œuvre

3.3.1 Plan d'action

Les actions prévues dans le cadre du programme, leur calendrier de mise en œuvre, ainsi que leurs coûts sont présentés dans le Plan d'action à l'annexe 3 du présent document.

3.3.2 Stratégie d'intervention

Le programme est mis en œuvre autour de quatre projets qui sont des déclinaisons de deux axes d'intervention¹.

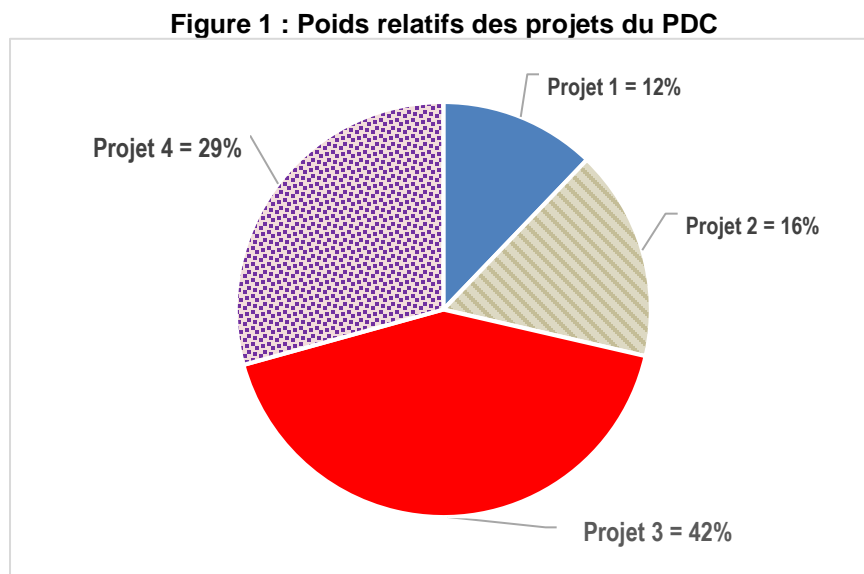
- **le Projet 1** porte sur la «Facilitation de la circulation des artistes, biens et services culturels et lutte contre le piratage des œuvres littéraires et artistiques »;
- **le Projet 2** agit en faveur de «l'Amélioration de l'offre de formation et de professionnalisation des acteurs culturels »;
- **le Projet 3** est consacré à «l'Appui au développement des entreprises culturelles »; et enfin

¹ Voir le Plan d'action en Annexe 3.

- **le Projet 4** porte sur la « Mise en place et animation d'un système d'information régional sur la culture ».

Le projet 3 relatif à l'appui au développement des entreprises culturelles mobilise la majorité des ressources financières (voir Figure 1 ci-dessous). Par cette concentration de ressources, le programme cherche à asseoir durablement les bases du développement culturel par l'entrepreneuriat, en appuyant des initiatives concrètes et la mobilisation des ressources. Cependant, compte tenu des enjeux liés à la mobilisation des ressources, un accent particulier sera mis sur les actions de mobilisation des ressources au cours de la première année.

Le poids relatif des quatre projets dans le coût total du programme est présenté dans la figure 1 ci-dessous. Ces différents projets seront mis en œuvre concomitamment de 2016 à 2020 pour une durée de cinq (5) ans.



3.3.3 Mécanisme de gouvernance

- **Dispositif de gestion**

Le programme est sous la responsabilité d'un chef de programme qui est responsable de l'atteinte des résultats conformément au niveau de qualité, aux délais et aux coûts dans le respect des règles et procédures applicables au sein de la Commission.

Pour ce faire, pour chaque axe d'intervention, il a sous son autorité un ou des chef (s) de projet, investi(s) d'une certaine délégation de pouvoir, qu'il conseille, oriente, et auquel il donne du support en matière d'analyse et de planification des activités. Le chef de projet est responsable de l'atteinte des résultats de son projet.

Des réunions périodiques entre chargé de programme et chefs de projet permettent de capitaliser les expériences, de faire le point sur les coûts, les effectifs, les délais et de solutionner les éventuelles difficultés rencontrées.

Au niveau de la Commission, la gestion et la coordination du programme s'alignent sur les procédures de reddition de compte en vigueur dans le dispositif de pilotage du Plan stratégique. Celui-ci est présidé par le Président et le Collège des Commissaires. Le Comité interne de stratégie CIS exerce une surveillance étroite de la mise en œuvre du plan, et le Centre de programmation stratégique, de recherche et de veille (CSR) assure l'encadrement et l'appui au programme.

Au plan régional, un comité de pilotage regroupant les principales parties prenantes (Commission, États, acteurs culturels, partenaires techniques et financiers) sera mis en place pour approuver les plans de travail annuels et évaluer l'impact des actions engagées par rapport aux résultats attendus.

Enfin, les procédures de gestion financière sont régies par les dispositions du Règlement financier des Organes de l'Union adopté en 2008.

- **Dispositif de suivi évaluation**

Le Système Informatisé de Planification, de Suivi et d'Evaluation (**SIPSE**), placé sous l'autorité du CSR constitue le cadre de suivi du présent programme.

Au sein du DDH, le point focal du SIPSE a la responsabilité de la collecte et de la mise à jour de l'information nécessaire à l'élaboration du rapport de performance du programme.

Ce système permanent de collecte de l'information renseigne sur le cheminement du programme en direction des résultats afin de corriger d'éventuelles déviations.

Ce dispositif permet de s'assurer que l'information utile à l'élaboration du rapport annuel de la performance de la Commission est documentée de manière opportune.

Le Cadre de mesure de la performance qui sert de référence pour l'évaluation de la performance du programme est présenté à l'Annexe 2. Sont en outre présentés en Annexe 4, les fiches signalétiques des indicateurs de mesure des résultats.

Le programme fera l'objet d'évaluations internes ou externes, à mi-parcours et en fin de parcours.

- **Dispositif d'audit**

Le PRDC est soumis aux procédures d'audit externe telles que définies aux articles 88 et 89, chapitre 3, titre 9 du règlement financier.

Les audits internes sont diligentés conformément au règlement financier des organes de l'UEMOA.

3.4 Durabilité

La démarche de mise en œuvre du programme repose sur la participation des parties prenantes à toutes les étapes. Cette démarche permet ainsi de favoriser l'appropriation des objectifs du programme par tous les acteurs impliqués de manière à ce qu'ils contribuent à sa pérennité.

La réglementation du secteur, la professionnalisation des acteurs, la diffusion soutenue de l'information culturelle constitueront des acquis pour l'émergence et le développement d'entreprises culturelles viables.

La mise en œuvre du programme prendra en compte les orientations opérationnelles et stratégiques en matière de genre et d'environnement, en cours d'élaboration au niveau du DSAME et du DDH.

3.5 Risques

3.5.1 Profil des risques

L'atteinte des résultats du PRDC est menacée par un ensemble d'événements probables (risques) présentés dans le tableau ci-dessous. La criticité de ces risques est définie selon la grille suivante :

- Côte 1 à 2 : criticité faible;
- Côte 3 à 4 : criticité moyenne;
- Côte 6 à 9 : criticité élevée.

Résultats R1.1 : Le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif

N°	Enoncé des risques	Probabilité 1 : Faible 2 : Modérée 3 : Elevée	Incidence 1 : Faible 2 : Modérée 3 : Elevée	Côte= Probabilité x Incidence
R1.1.1	Réticence des États à l'application des directives communautaires	2	1	2
R1.1.2	Résistance à la normalisation du secteur culturel informel	2	2	4
R1.1.3	Changement d'orientations politiques des bailleurs ciblés	2	3	6

Résultat R2.1 : Les biens et services culturels de l'espace communautaire sont promus dans la sous-région et au niveau international

N°	Enoncé des risques	Probabilité 1 : Faible 2 : Modérée 3 : Elevée	Incidence 1 : Faible 2 : Modérée 3 : Elevée	Côte= Probabilité x Incidence
R2.1.1	Non adhésion des producteurs de biens et services aux principes de labellisation	2	2	4
R2.1.2	Défaut de collaboration des structures nationales de collecte de données.	2	2	4

3.5.2 Stratégie de gestion des risques

Sur la base de l'analyse précédente, une stratégie d'atténuation des risques est élaborée. Elle vise à réduire l'incidence ou la probabilité d'occurrence des risques ayant une côte moyenne au minimum. Cette stratégie est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Stratégie de gestion des risques

Résultats	Hypothèse	Facteurs de risque	Niveau de risques		Stratégie de gestion des risques
R1-1 Le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif	Prise de conscience des parties prenantes sur la valeur ajoutée de la culture	Changement d'orientations politiques des bailleurs ciblés	6	Élevé	Diversifier les sources de financement en collaboration avec la DCOOP
	Les États mettent en place des mesures efficaces de formalisation des activités informelles	Résistance à la normalisation du secteur de la culture	4	Moyenne	Mettre en place des mesures d'encouragement des entreprises formalisées (partenariats, promotion, avantages fiscaux, etc.)
R2-1 Les biens et services culturels de l'espace communautaire sont promus dans la sous-région et au niveau international	Les labels sont valorisés par les réseaux d'acteurs culturels	Non adhésion des producteurs de biens et services aux principes de labellisation et informel	4	Moyenne	Mettre en œuvre un bon plan de communication sur la labellisation
	Impulsion politique de la part des administrations nationales (culture et statistiques)	Défaut de collaboration des structures nationales de collecte de données.	4	Moyenne	Renforcer les concertations avec les cellules nationales par un appui et un suivi permanents

SECTION 4 : CADRE LOGIQUE

Intitulé programme : Programme Régional de développement culturel de l'UEMOA (PRDC-UEMOA)

Politique : Politique commune de développement culturel

Responsable : DDH/DPCA

Date de Début : 2015

Date de Fin : 2020

#	HIERARCHIE DES OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES/RISQUES
OG	Contribuer à valoriser la culture comme source de création de richesses et de rayonnement de l'UEMOA			
OS 1	<i>Développer un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels</i>			
R1-1	Le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif	Volume des échanges intra et internationaux de biens et services culturels	-Rapports d'enquête -Statistiques culturelles	- Réticence des États à l'application des directives communautaires - Résistance à la normalisation du secteur culturel informel - Changement d'orientations politiques des bailleurs ciblés ;
		Valeur ajoutée de la culture au PIB des États membres	-Statistiques de l'UEMOA et des États membres -Études sur la contribution de la culture au PIB des États membres	
OS 2	<i>Améliorer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire</i>			
R2-1	Les biens et services culturels de l'espace communautaire sont promus dans la sous-région et au niveau international	Taux de participations des services culturels aux événements régionaux et internationaux	Statistiques de l'UEMOA et des États	-Non adhésion des producteurs de biens et services aux principes de labellisation - Défaut de collaboration des structures nationales de collecte de données.

ANNEXE 1 : BUDGET GLOBAL ET PLAN DE FINANCEMENT

(Montants en milliers de Francs CFA)

Axes d'intervention	%	Montant global	Financements acquis			Financements à rechercher	
			UEMOA	États	PTF	Montant	%
Axe 1 - Développer un marché régional des biens et services culturels	71	11 772 514				11 772 514	71
Axe 2- Améliorer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire	29	4 886 480				4 886 480	29
Montant global	100	16 658 994				16 658 994	
Part relative du montant global							

Axes d'intervention	Source de financement	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Axe 1	Commission	804 141	1 649 354	1 798 417	1 861 744	1 773 929	7 887 584
	État	36 006	73 852	80 526	83 362	79 430	353 175
	PTF	360 063	738 517	805 262	833 617	794 297	3 531 754
Axe 2	Commission	305 607	760 869	696 984	851 989	658 493	3 273 942
	État	13 684	34 069	31 208	38 149	29 485	146 594
	PTF	136 839	340 688	312 083	381 488	294 848	1 465 944
Coût total du programme		1 656 340	3 597 347	3 724 480	4 050 347	3 630 480	16 658 994

Sources du financement extérieur	Instruments/modalités du financement	Niveau de maturité (convention, engagement, accords de principe, prospection)
UNESCO	Coopération technique	Prospection
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	PPP, financements innovants	Prospection
Coopération française	Coopération technique, dons	Prospection
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	Coopération technique, dons	Prospection
Africalia (Coopération belge)	Dons	Prospection
Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM)	PPP, Financements innovants	Prospection

N.B. : LE PRDC-UEMOA a été adopté en septembre 2014 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. A ce stade, le DDH se trouvant dans la phase de mobilisation des partenaires, il serait difficile de préciser la part des PTF, des États et autres. Au titre de l'exercice 2015, la Commission a prévu sur ses ressources propres un montant de trois cent millions de franc CFA.

ANNEXE 2 : CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE

#	Objectifs/Résultats	Indicateurs de performance	Unité de mesure	Valeur de référence	Valeurs cibles					Responsable de la collecte
					An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
OG	Contribuer à valoriser la culture comme source de création de richesses et de rayonnement de l'UEMOA									
OS1	Développer un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels									
R1.1	Le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif	Volume des échanges intra et internationaux de biens et services culturels	Monnaie							Directeur de programme
		Valeur ajoutée de la culture au PIB des États membres	%							Directeur de programme
OS 2	Améliorer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire									
R2.1	Les biens et services culturels de l'espace communautaire sont promus dans la sous-région et au niveau international	Taux de participations des services culturels aux événements régionaux et internationaux	%							Directeur de programme

ANNEXE 3 : PLAN D'ACTION

AP = Associations professionnelles

BN= Bureaux nationaux

RP = Ressources propres

OC= Opérateurs culturels

Uni & CF = Universités et Centres de formation

AEC= Associations et entreprises culturelles

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
Axe 1	Développer un marché régional des biens et services culturels	11 559 994						
R.1	<i>Le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif</i>							
Projet 1	Facilitation de la circulation des artistes, biens et services culturels et lutte contre le piratage des œuvres littéraires et artistiques	1 989 000	RP et PTF (à négocié)	2016	2020	DPCA		
A.1	Harmonisation du cadre juridique de protection et d'exploitation de la propriété littéraire et artistique	53 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	OAPI	Direct
A.2	Appui aux États pour la transposition des textes communautaires dans les législations nationales	42 000	Ressources propres	2017	2019	DPCA	BN/ AP	Direct
A.3	Mise en place d'un mécanisme régional permanent de coordination des sociétés de gestion collective du droit d'auteur	249 000	Ressources propres	2018	2020	DPCA	BN	Direct
A.4	Ateliers régionaux de concertation sur la protection et la gestion des savoirs et savoir-faire endogènes	136 000	Ressources propres	2017	2020	DPCA	OAPI	Direct
A.5	Séminaires nationaux de sensibilisation des acteurs chargés de l'application des textes sur la protection et l'exploitation de la propriété littéraire et artistique	80 000	Ressources propres	2017	2018	DPCA		Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.6	Séminaires régionaux de sensibilisation des acteurs chargés de l'application des textes sur la protection et l'exploitation de la propriété intellectuelle, littéraire et artistique	108 000	Ressources propres/PTF	2019	2020	DPCA	BN/AP/	Direct
A.7	Campagnes médiatiques sur la protection et l'exploitation de la propriété littéraire et artistique	140 000	Ressources propres/États membres/	2018	2020	DPCA	États	Délégué
A.8	Mise en œuvre du plan régional de lutte contre le piratage des œuvres littéraires et artistiques	72 000	Ressources propres	2017	2020	DPCA	CEDEAO	Direct
A.9	Organisation de concertations des acteurs sur les modalités de facilitation pour la circulation des acteurs, biens et services culturels	56 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	États/AP	Direct
A.10	Mobilisation autour des mesures relatives à la circulation des acteurs, biens et services culture	80 000	Ressources propres/États membres	2017	2018	DPCA	AP Artistes et OC	Direct
A.11	Mise en œuvre des mesures de facilitation pour la circulation des acteurs, biens et services culturels (synergie avec DMRC)	300 000	Ressources propres/États membres	2017	2020	DPCA	AP, Artistes, OC	Direct
A.12	Missions de suivi de la mise en œuvre des mesures de facilitation pour la circulation des acteurs, biens et services culturels	60 000	Ressources propres	2018	2020	DPCA	AP	Direct
A.13	Élaboration d'un texte juridique facilitant la coopération entre acteurs et institutions culturels de la sous-région	53 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	AP Artistes	Direct
A.14	Appui technique et financier à la co-production et à la circulation des productions culturelles	410 000	Ressources propres/	2017	2020	DPCA	PTF	Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.15	Facilitation de la mobilité des acteurs culturels dans la sous-région	150 000		2016	2020	DPCA		Direct
Projet 2	Amélioration de l'offre de formation et de professionnalisation des acteurs culturels	2 687 600						
A.1	Atelier de validation de l'étude sur l'état des lieux de l'offre et de la demande de formation en matière de gestion d'entreprises culturelles et de carrières artistiques	30 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	Uni & CF	Direct
A.2	Organisation des séances de concertation avec les structures de formation aux métiers de la culture	115 000	Ressources propres/PTF/ Entreprises privées	2017	2020	DPCA	Uni & CF	Direct
A.3	Renforcement de capacité des acteurs	280 000	Ressources propres/PTF/ Entreprises privées	2017	2020	DPCA	Uni & CF	Direct
A.4	Appui aux structures de formation aux métiers de la culture	1 400	Ressources propres/PTF/ Entreprises privées	2017	2020	DPCA	Uni & CF	Direct
A.5	Promotion de l'accès des populations et des acteurs cultures à la culture scientifique et technique au niveau des États	1 200	Ressources propres/PTF/ Entreprises privées	2018	2020	DPCA	Uni & CF	Direct
A.6	Intégration des structures de formation aux métiers de la culture au Programme des centres d'excellence UEMOA	0	Ressources propres + PTF	2018	2020	DPCA + DESFP	Uni & CF	Direct
A.7	Recherche et mise en place de partenariats avec les réseaux professionnels actifs hors espace UEMOA	105 000	Ressources propres	2017	2020		OIF, Africalia, UNESCO, SODEC	Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.8	Étude d'harmonisation des textes communautaires relatifs aux statuts des professions artistiques et culturelles	41 000	Ressources propres	2016	2017	DPCA	AP	Direct
A.9	Séminaires nationaux de sensibilisation des pouvoirs publics et des organisations professionnelles sur les textes communautaires relatifs aux statuts des professions artistiques et culturelles	80 000	Ressources propres	2018	2019	DPCA	AP	Direct
A.10	Campagnes médiatiques sur les statuts des professions artistiques et culturelles	320 000	Ressources propres	2018	2020	DPCA	AP	Délégué
A.11	Missions de suivi et d'évaluation de l'application des statuts des professions artistiques et culturelles	24 000	Ressources propres	2019	2020	DPCA	AP	Direct
A.12	Enquête sur la qualité de gestion des entreprises culturelles	90 000	Ressources + PTF	2018	2020	DPCA	OC	Délégué
A.13	Soutien et promotion des incubateurs et plateformes d'entreprises culturelles	1 600 000	Ressources propres/PTF/ Entreprises privées	2017	2020	DPCA	PTF Entreprises privées	Direct
A.14	Organisation des plaidoyers à la création de structures d'appui-conseil en matière de gestion d'entreprises culturelles et de carrières artistiques	0	Ressources propres	2017	2020	DPCA	Uni & CF	Direct
Projet 3	Appui au développement des entreprises culturelles	6 883 394						
A.1	Étude du marché régional des biens et services culturels	144 000	Ressources propres + PTF + PPP	2017	2018	DPCA	OC	Délégué
A.2	Mise en œuvre du plan d'actions de l'étude du marché régional des biens et services culturels	800 000	Ressources propres + PTF + PPP	2019	2020	DPCA	AEC	Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.3	Appui technique et financier à l'émergence d'initiatives locales de promotion de la diversité des expressions culturelles	1 000 000	Ressources propres + PTF	2016	2020	DPCA	AP	Direct
A.4	Appui technique aux États pour la conception, la réalisation et la gestion d'infrastructures de production et de diffusion culturelles adaptées (répondant aux normes: environnement, architecture locale, etc.)	1 250 000	Ressources + PTF	2017	2020	DPCA	AP	Délégué
A.5	Appui aux États pour la mise en place de dispositifs encourageant la production et la consommation des produits culturels locaux (commandes publiques, aménagements urbains, aménagements intérieurs et extérieurs du cadre bâti, etc.)	200 000	Ressources propres	2017	2020	DPCA	États et AP	Direct
A.6	Définition des mécanismes de soutien aux manifestations culturelles régionales d'envergure	76 000	Ressources propres	2017	2019	DPCA	AP	Direct
A.7	Appui technique et financier aux manifestations culturelles régionales d'envergure	800 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	AP	Direct
A.8	Suivi de la mise en œuvre des mécanismes de soutien aux manifestations culturelles régionales d'envergure	36 000	Ressources propres	2018	2020	DPCA	AP	Direct
A.9	Organisation des concertations avec acteurs et partenaires sur les caractéristiques et les contraintes des entreprises culturelles dans la sous-région et proposition de mesures et d'actions pour renforcer leur compétitivité et l'innovation	120 000	Ressources propres/PTF/ Entreprise privées	2017	2017	DPCA	PTF/ Entreprises privées/AP	Direct
A.10	Dissémination des résultats de la concertation sur les caractéristiques et les contraintes des entreprises culturelles	25 000	Ressources propres/PTF/	2018	2018	DPCA	PTF/	Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
	dans la sous-région et proposition de mesures et d'actions pour renforcer leur compétitivité et l'innovation		Entreprise privées				Entreprises privées/AP	
A.11	Appui à la mise en œuvre des mesures et actions de renforcement de la compétitivité et de l'innovation des entreprises culturelles (synergie avec DDET)	900 000	Ressources propres/PTF/ Entreprise privées	2018	2020	DPCA	PTF/ Entreprises privées/AP	Direct
A.12	Mise en place d'un dispositif de partage et de mutualisation des ressources, expériences, compétences et productions culturelles	38 000	Ressources propres/PTF/ Entreprise privées	2018	2020	DPCA	PTF/ Entreprises privées/AP	Délégué
A.13	Animation du dispositif de partage et de mutualisation des ressources, expériences, compétences et productions culturelles	75 000	Ressources propres/PTF/ Entreprise privées	2018	2020	DPCA	PTF/ Entreprises privées/AP	Délégué
A.14	Concertation avec les instances chargées de l'amélioration du climat des affaires	20 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	Chambres des métiers/ Investisseurs	Direct
A.15	Organisation de concertations avec les entreprises culturelles reconnues et représentatives de l'espace en vue de leur consolidation.	80 000	Ressources propres	2017	2019	DPCA	Entreprises culturelles/Ch ambres des métiers	Direct
A.16	Mise en réseau et mutualisation des ressources d'entreprises culturelles pour la création de collègues d'entreprises culturelles au sein des chambres de commerce	0	Ressources propres/PTF/ PPP	2018	2020	DPCA	Entreprises culturelles/ Chambres des métiers	Délégué

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.17	Organisation de concertations avec la Chambre consulaire régionale et plaidoyer pour l'intégration des entreprises culturelles dans les chambres de commerce	44 394	Ressources propres	2016	2020	DPCA	CCR	Direct
A.18	Étude sur les mécanismes de financement de la culture aux niveaux régional et international (en collaboration avec la DCOOP)	60 000	Ressources propres/PTF	2016	2017	DPCA	BOAD, BRVM, UNES CO, FIC, OIF	Direct
A.19	Séminaires nationaux de diffusion des informations sur les mécanismes de financement de la culture (en collaboration avec la DCOOP)	70 000	Ressources propres	2018	2018	DPCA	AP	Direct
A.20	Renforcement des capacités des États membres, structures décentralisées et des opérateurs culturels à la mobilisation de financements (en collaboration avec le PIRC)	100 000	Ressources propres/États	2018	2019	DPCA	AP	Direct
A.21	Élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de coopération culturelle décentralisée	6 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	AP, CCT	Délégué
A.22	Concertations avec les partenaires sur le financement de la culture (Table Ronde la 1ère année) (en collaboration avec la DCOOP)	145 000	Ressources propres + PTF	2016	2016	DPCA	PTF	Délégué
A.23	Mise en place et animation d'un cadre de concertation pour les partenariats public-privé (en synergie avec DDET)	115 000	Ressources propres/PTF	2017	2019	DPCA	PTF, PPP	Direct
A.24	Plaidoyer pour la prise en compte des entreprises culturelles dans les programmes d'intervention des agences de coopération	27 000	Ressources propres	2018	2020	DPCA	Ag/ces de coopération	Direct
A.25	Mise en place de facilités financières au profit des entrepreneurs culturels (fonds de garantie, cautionnement, etc.)	30 000	Ressources propres/PTF/PPP	2018	2018	DPCA	PTF/PPP	Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.26	Création et animation d'un Comité de sélection des demandes de facilités financières	74 000	Ressources propres	2017	2020	DPCA	PTF/PPP	Direct
A.27	Organisation d'un atelier technique sur les pratiques du mécénat, du sponsoring et des financements innovants dans l'espace UEMOA	30 000	Ressources propres/PTF	2017	2017	DPCA	AP	Délégué
							Sociétés privées	
A.28	Dissémination du document-cadre sur les pratiques du mécénat, du sponsoring et des financements innovants	40 000	Ressources propres/PTF	2018	2018	DPCA	AP	Direct
							Sociétés privées	
A.29	Élaboration de textes communautaires facilitant la mobilisation de financements provenant du mécénat et de la fiscalité	6 000	Ressources propres	2018	2018	DPCA	UNESCO,	Délégué
							Coop. Franc/se et canad/ne	
A.30	Ateliers nationaux de sensibilisation des organismes publics financiers sur la prise de mesures fiscales en faveur de la culture	50 000	Ressources propres/Etats	2018	2018	DPCA	Administrations fiscales des États membres	Direct
A.31	Recherche de financements par le mécénat, le sponsoring et les financements innovants	225 000	Ressources propres/PTF	2018	2020	DPCA	BOAD	Délégué
							BRVM	
A.32	Mise en place et animation d'une plateforme de facilitation de l'accès aux financements innovants	72 000	Ressources propres/PTF	2018	2020	DPCA	UNESCO BOAD BOAD,	Délégué

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.33	Organisation de cérémonies de distinction de mécènes et sponsors	225 000	Ressources propres	2019	2020	DPCA	AP Entreprises	Délégué
Axe 2	Améliorer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire	3 791 000						
R.2	<i>Les biens et services culturels de l'espace communautaire sont promus dans la sous-région et au niveau international</i>							
Projet 4	Mise en place et animation d'un système d'information régional sur la culture							
A.1	Atelier de réflexion sur la labellisation par l'UEMOA des biens et services culturels	12 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	AP	Direct
A.2	Mise en place du comité régional de labellisation par l'UEMOA des biens et services culturels	15 000	Ressources propres	2017	2017	DPCA	AP	Direct
A.3	Réunions du comité de labellisation des biens et services culturels	72 000	Ressources propres/PTF	2017	2020	DPCA	AP	Direct
A.4	Mise en place d'un comité régional et création de la liste du patrimoine culturel régional	18 000	Ressources propres/PTF	2016	2016	DPCA	AP	Direct
A.5	Sélection et inscription des biens sur la liste du patrimoine régional	120 000	Ressources propres	2017	2020	DPCA	AP	Direct
A.6	Missions de suivi des biens et services culturels labellisés et inscrits sur la liste du patrimoine régional	69 000	Ressources propres	2018	2020	DPCA	AP	Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.7	Promotion des biens et services labellisés par l'UEMOA aux niveaux régional et international	900 000	Ressources propres/PTF/	2018	2020	DPCA	AP	Direct
A.8	Élaborer une stratégie de communication sur les biens et services culturels	6 000	Ressources propres	2018	2020	DPCA	AP	Délégué
A.9	Aménagement et animation d'un espace culturel au siège de la Commission de l'UEMOA	200 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	AP	Direct
A.10	Constitution par acquisition d'une collection d'œuvres par la Commission	250 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	AP	Direct
A.11	Préparation d'un événement régional des arts et de la culture de l'UEMOA	100 000	Ressources propres/Entreprises privées	2016	2018	DPCA	AP	Direct
A.12	Tenue de l'événement régional des arts et de la culture de l'UEMOA	1 000 000	Ressources propres/Entreprises privées	2017	2019	DPCA	AP	Direct
A.13	Appui aux producteurs de biens et services culturels pour leur participation aux salons et marchés régionaux et internationaux	500 000	Ressources propres//PPP	2018	2020	DPCA	AP/PTF/PPP	Direct
A.14	Réunions nationales interministérielles sur les interactions de la culture avec les autres secteurs de développement sous l'égide de l'UEMOA	100 000	Ressources propres/États	2017	2020	DPCA	États membres	Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.15	Implication des réseaux de journalistes économiques et culturels dans le plaidoyer de la culture	100 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	AP	Direct
A.16	Étude sur la mise en place d'un système régional d'informations sur la culture (incluse la méthodologie de production des statistiques culturelles)	36 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	AP	Délégué
							INS/ISU	
A.17	Atelier de validation de l'étude sur la mise en place d'un système régional d'informations sur la culture	25 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	AP/INS/ISU	Direct
A.18	Mise en place et animation d'un système régional d'informations sur la culture	72 000	Ressources propres/PTF	2017	2020	DPCA	AP/INS/ISU	Délégué
A.19	Étude sur les pratiques culturelles	120 000	Ressources propres/PTF	2016	2016	DPCA	AP/INS/ISU	Délégué
A.20	Atelier de validation de l'étude sur les pratiques culturelles	36 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA	AP/INS/ISU	Direct
A.21	Animation des cellules nationales de statistiques culturelles	400 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	AP/INS/ISU	Direct
A.22	Ateliers régionaux sur les statistiques culturelles	190 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	AP/INS/ISU	Direct
A.23	Ateliers de concertation intersectorielle sur les statistiques culturelles	0	Ressources propres	2017	2020	DPCA	AP/INS/ISU	Direct
A.24	Production et diffusion d'annuaires des statistiques culturelles (Centre statistique)	75 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	AP/INS/ISU	Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
A.25	Publication et diffusion périodique d'informations sur la culture	75 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	AP/INS/ISU	Délégué
A.26	Organisation d'un programme culturel à l'occasion de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et des sessions parlementaires	0	Ressources propres	2016	2020	DPCA	États membres	Direct
A.27	Organisation des réunions annuelles des Experts de la Culture	175 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	États membres	Direct
A.28	Organisation des réunions annuelles des Ministres de la Culture	125 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA	États membres	Direct
A.29	Enquête auprès des opérateurs culturels et des banques pour faire le point sur les prêts accordés aux institutions et opérateurs culturels	0	Ressources propres/PTF/ Entreprises privées	2018	2020	DPCA	INS/ISU/Entre prises privées	Délégué
A.30	Enquêtes sur les revenus et les emplois des entreprises culturelles	0	Ressources propres/PTF/ Entreprises privées	2017	2020	DPCA	INS/ISU/Entre prises privées	Délégué
GESTION DU PROGRAMME							308 000	
	Élaboration des plans de travail annuels du Programme	0	Ressources propres	2015	2020	DPCA		Direct
	Mise en œuvre des plans de travail annuels du Programme	0	Ressources propres	2015	2020	DPCA		Direct
	Mise en place du comité de pilotage du programme	23 000	Ressources propres	2016	2016	DPCA		Direct

Code	Axes d'intervention/Résultats/Actions	Budget (en milliers FCFA)	Sources de financement	Période d'exécution		Responsable	Structures associées	Mode d'exécution
				Date début	Date fin			
	Fonctionnement du comité de pilotage du programme	150 000	Ressources propres	2017	2020	DPCA		Direct
	Renforcement des capacités de la DPCA en gestion de politiques publiques	0	Ressources propres	2016	2020	DPCA		Direct
	Élaboration des rapports d'exécution physique et financière du programme	0	Ressources propres	2015	2020	DPCA		Direct
	Évaluations régulières des performances du Programme	60 000	Ressources propres	2016	2020	DPCA		Direct
	Audits de la gestion du Programme	0	Ressources propres	2018	2020	DPCA	Cabinet	Direct
	Organisation des ateliers de dissémination des résultats du programme aux niveaux régional et national	75 000	Ressources propres	2018	2020	DPCA		Direct

ANNEXE 4 : FICHES SIGNALÉTIQUES DES INDICATEURS

Fiche 1

1. Identification	Codification		
	Code :		
	Libellé :	Volume des échanges culturels	
	Description :	Évolution du flux des échanges des biens et services culturels intra et extra-communautaires	
	Cadre analytique		
	Objectif :	Facilitation de la circulation des artistes, biens et services culturels et lutte contre le piratage des œuvres littéraires et artistiques	
Résultat :	Le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif		

2. Description générale	Nature :	Quantitatif
	Unité de mesure :	%
	Domaine de valeurs :	Nombre
	Fréquence de collecte :	Annuelle
	Méthode de collecte :	Enquête
	Responsable de la collecte :	Cellules nationales de statistiques culturelles et DPCA

3. Méthode de calcul	Formule de calcul :	Total des échanges culturels à l'année n / Total des échanges culturels à l'année n + 1 * 100	
	Variables	Description	Source de donnée
	<i>Variable #1</i>	Total des échanges culturels à l'année n	Statistiques culturelles
	<i>Variable #2</i>	Total des échanges culturels à l'année n + 1	Statistiques culturelles

4. Mode de désagrégation	Agrégation			
	Variable	Dimensions	Description	Source
	<i>[Nom de la variable]</i>	<i>[Nom dimension]</i>	<i>[Libellé explicite de la dimension]</i>	<i>[Source de la donnée]</i>

Fiche 2

1. Identification	Codification	
	Code :	
	Libellé :	Valeur ajoutée de la culture au PIB des États membres
	Description :	Détermination de la contribution de la culture à la création de richesses dans les États membres
	Cadre analytique	
	Objectif :	Appui au développement des entreprises culturelles
Résultat :	Le marché régional des biens et services culturels est structuré et productif	

2. Description générale	Nature :	Quantitatif
	Unité de mesure :	%
	Domaine de valeurs :	Nombre
	Fréquence de collecte :	Annuelle
	Méthode de collecte	Enquête
	Responsable de la collecte :	INS, DMRC, Centre Statistique

3. Méthode de calcul	Formule de calcul :	<i>[Équation décrivant la règle de calcul de l'indicateur à l'aide de variables]</i>	
	Variables	Description	Source de donnée
	Variable #1		
	Variable #2		
	<i>[Nom utilisé dans la formule de calcul]</i>	<i>[Libellé explicite de la variable]</i>	<i>[Indique la source de la donnée ou l'outil de collecte]</i>

4. Mode de désagrégation	Agrégation			
	Variable	Dimensions	Description	Source
	<i>[Nom de la variable]</i>	<i>[Nom dimension]</i>	<i>[Libellé explicite de la dimension]</i>	<i>[Source de la donnée]</i>

Fiche 3

1. Identification	Codification	
	Code :	
	Libellé :	Taux de participation des services culturels aux événements régionaux et internationaux
	Description :	Évolution de la participation des producteurs de biens et services culturels répertoriés aux salons et marchés régionaux et internationaux
	Cadre analytique	
	Objectif :	Mise en place et animation d'un système régional de l'information culturelle
Résultat :	Les biens et services culturels de l'espace communautaire sont promus dans la sous-région et au niveau international	

2. Description générale	Nature :	Quantitatif
	Unité de mesure :	%
	Domaine de valeurs :	Nombre
	Fréquence de collecte :	Annuelle
	Méthode de collecte :	Enquête
	Responsable de la collecte :	Cellules nationales de statistiques culturelles et DPCA

3. Méthode de calcul	Formule de calcul :		
	Variables	Description	Source de donnée
	Variable #1		
	Variable #2		
	<i>[Nom utilisé dans la formule de calcul]</i>	<i>[Libellé explicite de la variable]</i>	<i>[Indique la source de la donnée ou l'outil de collecte]</i>

4. Mode de désagrégation	Agrégation			
	Variable	Dimensions	Description	Source
	<i>[Nom de la variable]</i>	<i>[Nom dimension]</i>	<i>[Libellé explicite de la dimension]</i>	<i>[Source de la donnée]</i>

ANNEXE 5 : MODÈLE CAUSAL

Situation insatisfaisante (Problèmes)		Causes	Solutions (Objectifs spécifiques)	
			Solutions suggérées	Solutions consolidées
Faible contribution de la culture à la création d'emplois et à la croissance économique	Marché culturel émergent mais diffus	Prédominance de l'informalité	Améliorer la gouvernance du secteur	Développer un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels ; •
	Manque d'appuis financiers au profit des opérateurs culturels	Inexistence de dispositifs de financements spécifiques au secteur		
	Rareté de ressources humaines de qualité	Absence chronique de filières de formation de base du domaine	Renforcer le partenariat, la mobilité, les échanges et le dialogue culturel	
		Déficit de dispositifs de formation continue dans le domaine		
	Faible capitalisation des potentiels du secteur dans la protection de l'environnement et l'emploi des jeunes	Méconnaissance et faible mise en valeur des codes culturels relatifs à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale	Encourager la gestion endogène des ressources environnementales sur la base des codes culturels	
Faible contribution du secteur à l'amélioration des conditions des femmes	Déficit d'initiatives de promotion des actions culturelles orientées sur la perspective de genre	Améliorer l'accès aux marchés pour les biens et services culturels dans une perspective d'équité genre		
Faible visibilité de la créativité artistique et du patrimoine culturel	Difficulté à encourager la création et à faciliter la libre circulation des biens et services culturels	Déficit de moyens publics pouvant favoriser la mise en œuvre de politiques volontaristes en faveur de la culture	Appuyer la mobilisation des ressources au profit des acteurs du secteur	Améliorer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire
		Environnement non favorable à l'expression culturelle	Lutter contre le piratage des œuvres de l'esprit	
			Améliorer les statuts juridiques des artistes et opérateurs culturels	
		Améliorer la gestion de l'information		